



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 7 décembre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Rosa REBRAB.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 32 - RN 57 - Contournement de Besançon

## RN 57

### Contournement de Besançon

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

Le contournement de l'agglomération bisontine par l'Ouest via la RN57 est en cours d'aménagement depuis plusieurs années : le tronçon de la «voie des Montboucons» au Nord-Est mis en service depuis 2003 et celui de la «voie des Mercureaux» au Sud depuis 2011.

La réalisation du contournement doit permettre :

- au trafic de transit et d'échanges empruntant la RN57 d'éviter le centre-ville de Besançon ;
- d'améliorer l'organisation des déplacements dans l'Ouest de l'agglomération bisontine.

La section centrale, entre les «Boulevards» et la commune de Beure, qui longe notamment le quartier de Planoise et le parc des expositions Micropolis, reste à ce jour à aménager, elle est pourtant l'une des sections les plus chargées en termes de trafics et d'importantes remontées de files sont constatées dans certaines zones aux heures de pointe.

Sa mise à 2 x 2 voies, objet du projet à l'étude aujourd'hui, permettra d'achever le contournement de Besançon et de proposer aux usagers un itinéraire continu à haut niveau de service.

Cette opération concernant une route nationale est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Etat a associé, dès l'initiative du projet et afin d'aboutir à une vision commune partagée, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Beure.

L'opération s'inscrit dans un environnement complexe : la section centrale «traverse» des secteurs urbanisés, qui se sont densifiés au fil du temps. Elle longe et dessert des quartiers d'habitation, dont un quartier d'habitat social (Planoise, environ 20 000 habitants), des entreprises, des services et le parc des expositions Micropolis, équipement d'agglomération majeur en prise directe avec la RN57.

D'importantes contraintes techniques sont présentes notamment au niveau de l'échangeur de Saint-Ferjeux (entre la RN57 et la rue de Dole) et du franchissement du Doubs.

Aussi l'aménagement de cette section nécessite-t-il de porter attention tout à la fois à la performance de l'infrastructure, à son intégration dans la ville et aux questions d'environnement et de cadre de vie des habitants.

Le projet a fait l'objet d'un premier niveau d'études (études d'opportunité) qui a permis d'approfondir des partis d'aménagement et plusieurs variantes. Ce niveau d'études laisse des marges de manœuvre pour la définition du projet, qui sera précisé dans les études ultérieures, en 2018.

Le projet est estimé entre 80 et 120 millions d'euros suivant les options choisies.

Il est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 8 millions d'euros, permettant d'engager les études opérationnelles, les premières acquisitions foncières et des travaux préparatoires. Le financement est partagé entre l'Etat (50 %), la Région Bourgogne-Franche-Comté (12,5 %) et les collectivités (37,5 %).

#### **Les trois objectifs du projet :**

- Sécuriser et fluidifier durablement le trafic,
- Améliorer les déplacements dans l'agglomération et bien intégrer le contournement dans la Ville,
- Protéger les riverains et les milieux naturels.

#### **Les aménagements envisagés**

Le projet consiste en la mise à 2 x 2 voies de la RN57 sur les 3 kilomètres séparant les «Boulevards» (boulevard Kennedy et voie des Montboucons) de la commune de Beure (où se fait la jonction avec la voie des Mercureaux).

Il nécessite la modification de 3 échangeurs (Saint-Ferjeux, Micropolis et Beure).

#### **- L'échangeur de Saint-Ferjeux**

La mise à 2 x 2 voies implique de faire évoluer cet échangeur pour qu'il soit aux normes de conception actuelle, avec également l'objectif de rétablir le maximum de mouvements.

Le projet consiste à supprimer le mouvement allant et venant de la rue de Dole vers la RN57 Nord (le trafic est très faible sur ce mouvement), pour permettre de déniveler le mouvement de la Route de Dole (Châteaufarine) vers la RN57 Nord. Cette variante prévoit également une traversée sécurisée de la rue de Dole pour les «modes doux» (piétons et cycles), ainsi qu'une passerelle permettant de franchir la RN57 pour relier Planoise et la rue de Dole.

#### **- L'accès à Micropolis**

Le fonctionnement de cet accès est aujourd'hui problématique : les entrées et sorties des visiteurs, piétons et véhicules, dont les flux sont importants, provoquent des remontées de files sur la RN57.

L'enjeu du projet est d'organiser des accès confortables et sécurisés à Micropolis et de faciliter son accès par les transports collectifs et les modes doux.

Une courte trémie couverte (ouvrage d'art s'apparentant à un tunnel) est envisagée pour franchir la RN57 plus aisément et de manière plus sécurisée, et relier le quartier de Planoise à Micropolis.

Le projet proposé a l'avantage de maintenir un accès direct au site de Micropolis depuis le giratoire de Planoise, et de proposer un itinéraire simple pour les usagers. Il devrait également pouvoir permettre de mettre en place un cheminement pour les modes doux depuis l'avenue François Mitterrand jusqu'à l'entrée de Micropolis. Cependant, à ce stade des études, la faisabilité de ce cheminement reste à confirmer.

Par ailleurs, le besoin d'une sortie du site de Micropolis sur la RN57 vers le Nord a également été exprimé par la Ville. Cette sortie, dont la faisabilité technique n'est pas encore confirmée à ce stade des études, sera étudiée dans le cadre des études ultérieures.

#### **- Une bretelle de sortie pour le quartier des Vallières**

Le quartier des Vallières (où se situent la Polyclinique, la jardinerie, un hôtel et deux lycées) ne bénéficie à l'heure actuelle que d'une bretelle d'entrée qui longe la RN57 depuis l'échangeur de Planoise. Mais la sortie de ce quartier s'effectue par l'intérieur du quartier de Planoise et le boulevard Allende avant de rejoindre l'échangeur. Cette dissymétrie rend peu lisible l'accès pour les usagers et elle introduit un sentiment d'enclavement des résidents et des équipements qui y sont implantés.

A la demande de la Ville et pour améliorer cette situation, le projet prévoit la création d'une bretelle d'accès à la RN57 en direction de Beure depuis le giratoire de la rue Blaise Pascal.

La mise à double sens de la rue Blaise Pascal (permettant de regagner l'échangeur de Planoise depuis le quartier des Vallières) a également été étudiée. La faisabilité d'un tel aménagement restera à confirmer dans la suite des études.

#### **- Un accès réservé à la station de Port Douvot**

La station d'épuration de Port Douvot n'est aujourd'hui accessible par les camions citernes, qui proviennent majoritairement du Nord (de la Haute-Saône), qu'à partir de l'échangeur de Planoise, ce qui leur impose de traverser les zones habitées en pied des collines par des voies étroites et inadaptées.

La Ville a demandé de remédier à cette situation et aux nuisances de ces circulations pour les riverains ; le projet prévoit un accès réservé aux camions directement depuis la RN57 et implanté le plus près possible de Port Douvot.

#### **- Le franchissement du Doubs**

Le projet proposé préserve le Doubs et la zone inondable qui lui est associée : il prévoit un shunt court (barreau routier permettant une liaison directe, sans passer par le giratoire) en rive gauche du Doubs et la construction d'un ouvrage de franchissement accolé à l'ouvrage existant.

#### **- Une liaison douce continue et hors circulation**

Aujourd'hui, les cycles ne sont pas autorisés sur les voies des Montboucons et des Mercureaux, mais ils sont admis sur la section centrale du contournement, entre les «Boulevards» et la commune de Beure, malgré des conditions de circulation compliquées et peu sécuritaires.

Avec la mise à 2 x 2 voies, les cycles seront interdits d'un bout à l'autre du contournement.

L'aménagement de la RN57 présente l'opportunité de réorganiser la traversée cyclable de ce secteur. Pour ce faire, l'intégration des modes doux est prise en compte sur l'ensemble du projet avec la création de voies spécifiques qui permettront d'assurer une continuité «modes doux» performante et sécurisée.

Ce sont environ 2 km d'aménagements cyclables en site propre nouveaux, avec des connexions spécifiques, qui viendront compléter les aménagements cyclables existants.

### **Le calendrier du projet**

A la suite de la concertation publique, qui s'est tenue du 17 octobre au 27 novembre 2017, les études sur le projet seront poursuivies pour approfondir les dimensions techniques et environnementales. L'enquête publique est envisagée en 2019 et le lancement des travaux en 2021.

### **Le financement du projet**

Cet aménagement est aujourd'hui estimé entre 80 et 120 M€.

Son financement sera proposé au prochain Contrat de Plan dans un montage financier à négocié dans lequel l'Etat assumerait 50 %.

## Proposition

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable sur ce projet, avis qui pourra être repris par le maître d'ouvrage dans le cadre de la concertation.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre, 1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. GONON, M. FAGAUT (2), Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 42

Contre : 5

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité